

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

### Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Rue des Roses


---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

#### Art 1<sup>er</sup> :

**Le mercredi 15 juillet 2026 de 7h00 à 12h00**, et selon les besoins des travaux, le stationnement est interdit, à l'exception des véhicules affectés aux travaux, dans la :

- Rue des Roses,  
En face de l'immeuble n° 2b,  
du côté impair,  
sur le tronçon concerné (longueur : 25 mètres).

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 18 .

#### Art. 2 :

Pendant la même période et au même endroit, il est obligatoire de contourner le tronçon concerné du côté pair de la rue.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .

#### Art. 3 :

Une signalisation appropriée sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Patrick CALMUS